

Règlement

1/ Dispositions générales

LTS Paysage propose une activité annuelle ainsi que des ateliers afin d'apprendre aux enfants la pratique du jardinage dans le respect de la nature et de la biodiversité.

LTS Paysage dispose du potager du château d'Entre 2 Monts pour réaliser cette activité.

L'autorisation d'occupation de ce terrain peut être retirée sans préavis en cas de problèmes de respect, de discipline ou de dégradations des enfants ou de leurs représentants légaux.

Il appartient à LTS Paysage d'effectuer l'administration, la gestion, la réglementation et l'exploitation de ce potager.

2/ L'inscription

L'inscription se fait en retournant le bulletin d'inscription par courrier à

LTS Paysage

4 allées belles avoines

21700 Nuits-Saint-Georges

L'inscription à l'activité est annuelle. Une inscription en cour d'année est possible en fonction du nombre de place disponible.

3/ Conditions d'exclusion

- Le non-respect du règlement
- Le non-respect des règles de vie collective avec les autres enfants
- Le non-respect des règles de sécurité
- Le non-paiement des coûts d'inscription à l'activité ou aux ateliers

4/ Modalités pratiques

L'activité proposée est un jardin biologique favorisant au maximum la vie du sol sans pesticide ni engrais chimique.

Les enfants sont tenus de respecter les règles de sécurité lors de l'utilisation des outils de jardinage et de la pratique du jardinage.

5/ Assurances

L'enfant doit être couvert par une assurance familiale de responsabilité civile contre tout accident ou sinistre susceptible d'intervenir vis-à-vis des tiers et imputables à l'enfant lui-même.

6/ Ouverture du jardin

Le jardin est ouvert exclusivement pendant les heures de cours. L'accès à des personnes non adhérentes à l'activité ou aux ateliers est formellement interdite sauf sur autorisation de M Joly Steve, gérant de LTS Paysage.